



Cotonou, le 10 décembre 2020

### COMMUNIQUÉ RADIODIFFUSÉ

(A diffuser 1 fois par jour à partir du jeudi 10 décembre 2020 au vendredi 15 janvier 2021)

N° 034/MESTFP/DC/SGM/DÉTFP/SOSP/SA

## LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Informe le public que le registre des inscriptions à titre payant dans les Lycées Techniques Agricoles est ouvert du jeudi **10 décembre 2020** au vendredi **15 janvier 2021**. Il s'agit des Lycées Techniques Agricoles de Djougou, de Kika, de Banikoara, d'Ina, de Savalou, d'Adjahonmè, d'Akodéha, d'Adja-Ouèrè, de Natitingou et du Lycée Agricole Médji de Sékou.

Le Ministre informe le public que les Lycées Techniques Agricoles d'Ina et d'Akodéha, en plus de la formation professionnelle qu'ils assurent, ont ouvert la formation au métier de **Mécanicien Agricole** depuis la rentrée de février 2020.

### CONDITIONS A REMPLIR

- **Pour la formation au BEAT** : le candidat, des deux sexes doit être titulaire du Certificat d'Etudes Primaires (CEP) ou d'un diplôme reconnu équivalent, justifier du niveau de la classe de 3<sup>ème</sup> de l'Enseignement Secondaire Général et, enfin être âgé (e) de 14 ans au moins et de 22 ans au plus au 31 décembre 2020 ;
- **Pour la formation au DEAT** : le candidat des deux sexes, doit être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou du Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales (BEAT) ou d'un diplôme reconnu équivalent et être âgé(e) de 14 ans au moins et de 25 ans au plus au 31 décembre 2020.
- **Pour la formation au métier de Mécanicien Agricole** : le candidat, des deux sexes doit être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou du Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales (BEAT) ou d'un diplôme reconnu équivalent et être âgé(e) de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au 31 décembre 2020.

**NB** : le BEPC option Moderne Court est recommandé pour les formations au DEAT et au métier de Mécanicien Agricole.

## DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

1. Une (1) fiche d'inscription précisant l'établissement et la formation choisies à télécharger gratuitement sur la plateforme [www.eresultats.bj](http://www.eresultats.bj) ou sur le site [www.educmaster.bj](http://www.educmaster.bj) ;
2. Une (1) photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
3. Une (1) photocopie légalisée de l'attestation du diplôme requis : CEP pour le BEAT, BEPC ou BEAT pour le DEAT ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;
4. Une (1) photocopie de tous les bulletins de notes de la dernière classe fréquentée ;
5. Une quittance de 1.000 F pour la formation au BEAT et de 2.000 F pour la formation au DEAT et au métier de Mécanicien Agricole, servant de droit d'inscription à payer au lieu de dépôt du dossier ;
6. Un certificat ou attestation de scolarité de la classe de 3<sup>ème</sup> pour la formation au BEAT et de la dernière classe fréquentée pour la formation au DEAT ;
7. Les postulants ayant pris part au concours d'entrée dans les Lycées Techniques Agricoles au titre de la rentrée scolaire 2021 seront privilégiés. A cet effet, ils devront fournir une pièce justifiant de leur participation effective audit concours (Ex : numéro de table ou toute autre pièce en tenant lieu).

### DATE LIMITE ET LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La date limite du dépôt des dossiers de candidature est impérativement fixée au **vendredi 15 janvier 2021 à 18 heures.**

Le dépôt des dossiers de candidature peut être fait à la Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle sise à Sikècodji, derrière l'immeuble SONIMEX à Cotonou, dans les Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP) ou dans les Lycées Techniques Agricoles.



**Professeur Mahougnon KAKPO**

Ministre des Enseignements Secondaire,  
Technique et de la Formation Professionnelle